

Le Courrier des Maires, 8 avril 2014

SECURITE PUBLIQUE 08/04/2014

A Orléans, la délégation municipale de lutte contre l'immigration clandestine fait polémique

par Aurélien Hélias

Souhaitée par le maire Serge Grouard (UMP), qui inaugurerait le 30 mars son troisième mandat consécutif, la délégation suscite les critiques de son prédécesseur socialiste, Jean-Pierre Sueur. L'actuel président de la commission des lois du Sénat demande au ministère de l'Intérieur d'étudier les possibles recours devant la juridiction administrative pour faire annuler la création de cette délégation.



Réélu dès le premier tour des municipales à la tête de la ville d'Orléans avec plus de 53 % des voix, le maire Serge Grouard (UMP) réunissait le 30 mars le premier conseil municipal de son nouveau mandat. Une séance traditionnellement consacrée à l'élection formelle du maire par l'assemblée délibérante, à la fixation du nombre et à l'élection des adjoints, ainsi qu'à la répartition des délégations aux conseillers municipaux.

Et parmi ces derniers, François Lagarde a été proposé et élu conseiller municipal pour la lutte contre l'immigration clandestine.

Assemblée nationale
Serge Grouard, député-maire d'Orléans.

Une délégation pour le moins originale pour une commune, même si le maire l'avait annoncée dans son programme de campagne : « La lutte contre l'immigration clandestine n'est pas de la compétence du

maire mais nous allons néanmoins poursuivre la lutte contre les mariages blancs et les fausses demandes de séjour », assénait-il dans ses tracts. Et l'édile d'appuyer cette initiative